

LES EMBALLAGES

Tous les emballages se trient !

Où les déposer ?

Dans le bac jaune



C'est facile !

Dans le bac jaune, des emballages rien que des emballages...

Tous les emballages en plastique, en métal ou en carton et les briques alimentaires !

LES BONS GESTES À ADOPTER

- Je n'imbrique pas les emballages et sépare les matières si possible.
- Je les dépose en vrac dans le bac, je n'utilise pas de sacs pour conditionner les emballages.
- Les essuie-tout et mouchoirs en papier vont dans le bac marron, les papiers vont dans la colonne à papier.



Tous les 15 jours

Présentez votre bac ...

- La veille au soir de la collecte.
- Les poignées tournées vers la route.
- Le couvercle fermé.

Ramassez votre bac après la collecte

Je n'ai pas de place pour avoir 3 bacs !



Les bornes ou les colonnes sont mises à disposition dans plusieurs communes du territoire (emplacements sur la [carte interactive](http://www.smictom-paysdevilaine.fr) du site : www.smictom-paysdevilaine.fr).

Les consignes de tri sont identiques, il suffit simplement de déposer vos emballages en vrac dans la colonne.

ATTENTION, tout dépôt de déchets au pied de ces équipements est interdit. Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 1 500 € d'amende (R644.2 ; R632-1 ; R635-8).

Les recalés du tri...



LES TEXTILES



LE VERRE



LES SACS OPAQUES REMPLIS



LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES



LES OBJETS PLASTIQUES



LES COUCHES et PRODUITS D'HYGIÈNE



LA NOURRITURE

Que deviennent-ils?

Après un passage au centre de tri pour séparer les différentes matières, la plupart des emballages sont destinés au recyclage.

95 % des emballages triés sont recyclés en France



COMBIEN COÛTE LE TRI DES EMBALLAGES ?

Plus on trie, plus on paie... Idée reçue ou réalité ?

Le traitement des ordures ménagères coûte 4 fois plus cher que celui des emballages !

Le geste de tri est donc important pour ne pas voir s'envoler les dépenses de traitement de nos déchets.



Les recalés du tri...

Les erreurs de tri constatées perturbent le processus de recyclage et coûtent cher à la collectivité.



1/3 du contenu de la poubelle jaune correspond à des erreurs de tri !

330 000 €/an
C'est le coût de prise en charge des erreurs de tri.

10 € soit 10 € sur la facture de la redevance.

ENSEMBLE
devenons tous des
PROS du tri



MAÎTRISER LA FACTURE

Beaucoup d'astuces permettent d'avoir moins d'emballages à trier :

JE BOIS DE L'EAU DU ROBINET...

On peut réduire ses déchets de 10 kg de plastique par personne et par an.



J'ACHÈTE LES PRODUITS À LA COUPE, EN VRAC, EN GRAND FORMAT...

Il y a de nombreuses manières d'éviter les emballages superflus. Fromages et charcuteries à la coupe, fruits et légumes au détail, légumes secs, céréales, vis et clous en vrac... On peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.

LES BIODÉCHETS

Les déchets organiques de la cuisine

Où les déposer ?

Dans le bac marron



Utilisez le bioseau comme petite poubelle d'appoint et déposez les **sacs biodégradables** « OK Compost » dans le bac.

LES SACS SONT DISPONIBLES

EN MAIRIE OU EN DÉCHÈTERIE

ET POUR UN RETOUR À LA TERRE, **la QUALITÉ DU TRI des BIODÉCHETS est IMPORTANTE !**



Toutes les semaines

Présentez votre bac ...

- La veille au soir de la collecte.
- Les poignées tournées vers la route.
- Le couvercle fermé.

Ramassez votre bac après la collecte

Et mes végétaux de jardin ?

ILS SONT INTERDITS DANS LE BAC « BIODÉCHETS »



Des gestes simples pour les réduire...

- Choisissez des espèces à croissance lente
- Pratiquez la tonte *mulching*
- Utilisez vos déchets végétaux en paillage.

...et économiser !

- Du temps : moins d'allers-retours en déchèterie
- Des ressources : économie d'eau
- De l'argent : économie de dés herbant et récupération d'un engrais gratuit et renouvelable à l'infini

Les recalés du tri...



LES TEXTILES



LE VERRE



LES SACS OPAQUES REMPLIS



LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES



LES OBJETS PLASTIQUES



LES COUCHES et PRODUITS D'HYGIÈNE



LES EMBALLAGES

Que deviennent-ils ?

LE COMPOST : UNE RESSOURCE FABRIQUÉE LOCALEMENT

C'est à Guignen que les biodéchets sont compostés. Grâce au geste de tri, le compost est d'excellente qualité et certifié « utilisable en agriculture biologique ». Il est vendu aux agriculteurs.

4000 t /an
de compost vendu aux
agriculteurs locaux



Les recalés du tri...

Dans le bac biodéchets se retrouvent aussi des déchets indésirables : sacs plastiques, lingettes, couches, déchets de salle de bain... Les réduire permettrait d'économiser jusqu'à **110 000 € / an** soit environ **3 € / facture**.



MAÎTRISER LA FACTURE

COMMANDEZ UN COMPOSTEUR

à tarif réduit, une **ressource** pour votre jardin



SCANNEZ LE QR
CODE pour
commander un
composteur



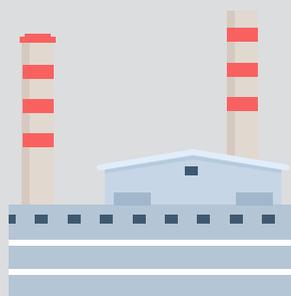
10 ASTUCES pour éviter le gaspillage alimentaire :



- Acheter en quantité adaptée et planifier ses repas
- Acheter les produits frais en dernier
 - Respecter la chaîne du froid
 - Bien lire les étiquettes et faire la différence entre la DLC (date limite de consommation) et la DLUO (date limite d'utilisation optimale)
- Ranger logiquement les aliments dans le réfrigérateur et le nettoyer régulièrement
- Congeler pour mieux conserver ses aliments
 - Accommoder les restes
- À la cantine, au restaurant ou chez soi, ne pas "avoir les yeux plus gros que le ventre"
 - À la fin du repas, ne jeter que les aliments ou les restes qui ne peuvent pas être conservés
 - Partager ses fruits, légumes ou restes de la veille entre particuliers

Que deviennent-ils ?

Les déchets résiduels sont transportés à l'usine d'incinération. Ils sont **brûlés** et créent de la valorisation énergétique (chauffage).



Le saviez-vous ?

254 kg/hab/an. de déchets résiduels collectés en France



79 kg/hab/an. de déchets résiduels collectés sur le territoire



EN ADOPTANT CERTAINS GESTES

on peut réduire ses déchets et faire de sérieuses économies. Chacun peut choisir celui ou ceux qui lui conviennent le mieux, selon son mode de vie.



MAÎTRISER LA FACTURE



Je privilégie le « fait maison »

- À la cuisine : gâteaux, yaourts, confitures
- À la maison : produits d'entretien et de bricolage
- Au jardin : engrais et répulsifs naturels

Je préfère les objets réutilisables aux jetables

Je choisis des produits peu emballés

Il existe souvent des produits identiques moins emballés qui coûtent bien moins cher. N'hésitez pas à comparer les prix au litre et au kilo.



LA REDEVANCE

DÉCHETS - La facturation à la levée !

Le principe

Le mode de facturation du service de collecte et de traitement de vos déchets est une redevance dite « incitative ». Le calcul est permis grâce à la puce électronique du bac gris.



VOTRE FACTURE COMPREND LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT :

- du bac jaune
- du bac marron
- du bac gris (forfait de **12 levées par an**)
- des points d'apport volontaire du verre et du papier
- des déchets apportés en déchèterie (crédit de 16 passages par an)



A la levée, pas au poids !

Le mode de calcul

Part fixe + Part variable = Redevance annuelle

Part fixe = abonnement aux services déchets + un forfait de **12 levées de votre bac gris**

Part variable = nombre de **levées supplémentaires aux 12 levées** comprises dans la part fixe **x** le coût unitaire de la levée supplémentaire

Le montant de la part fixe et du coût unitaire de la part variable est établi en fonction du volume du bac gris mis en place, lui-même déterminé selon nombre de personnes du foyer.



1 personne



2 à 3 personnes



4 personnes



5 personnes et +



La grille tarifaire de l'année en cours est disponible sur le site Internet :

smictom-paysdevilledaine.fr, espace « **La redevance -> Les tarifs** ».

Les tarifs sont votés à la fin de chaque année civile par le Comité Syndical du Smictom.

Calendrier de facturation : la facture est envoyée à l'occupant du logement chaque année, au cours du premier trimestre. Elle comprend la part fixe de l'année en cours et la part variable de l'année écoulée. Pour régler votre facture, **pensez au prélèvement automatique en 4 fois. Le formulaire est disponible sur le site du SMICTOM espace "La redevance".**

Cas particuliers

J'utilise des bacs collectifs (certains immeubles)

Une facture globale est envoyée au gestionnaire (syndic, bailleur, propriétaire...). Elle est ensuite répartie dans les charges locatives en fonction de ses propres critères de répartition. C'est le seul cas où l'occupant ne reçoit pas de facture directement de la part du Smictom.

Je possède un « Pass déchets » et j'utilise les bornes d'apport volontaire

LE CALCUL EST ÉTABLI DE LA FAÇON SUIVANTE :



Part fixe = abonnement au service déchets + nombre d'ouvertures du tambour (établi selon la composition du foyer)

Part variable = nombre d'ouvertures supplémentaires à celui établi dans la part fixe x coût unitaire de l'ouverture



LES RÉSIDENCES SECONDAIRES SONT SOUMISES À LA MÊME RÉGLEMENTATION QUE LES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DOIVENT SE DÉCLARER AUPRÈS DU SMICTOM



MAÎTRISER VOTRE FACTURE

Avec votre espace personnel « ECOCITO ».

Consultez le relevé de vos levées et vos passages en déchèterie, disponible depuis notre site Internet « mon espace personnel »

En consultant votre calendrier de collecte des déchets.

Il vous permet, à titre indicatif, de savoir où vous en êtes dans la production de vos déchets. Cochez les cases les jours où vous présentez votre bac gris.

En réduisant et en triant vos déchets, cela évite les + de 12 levées par an sur le bac gris.

Le guide du tri en ligne et les astuces pour réduire vos déchets sont accessibles sur notre site.



SCANNER LE QR CODE pour consulter le site du SMICTOM



MES DÉMARCHES

! Tout usager a l'obligation de se déclarer au SMICTOM lors de son arrivée dans le logement.

Dans les situations suivantes, un seul réflexe : **CONTACTEZ LE SMICTOM !**

- Sur le site Internet en remplissant le formulaire de contact.
- Par téléphone, au 02 99 57 04 03.

JE DÉMÉNAGE OU J'EMMÉNAGE

Cette démarche est importante. Ceci conditionne le montant de votre facture et le blocage/déblocage de vos poubelles individuelles à la collecte.

MA SITUATION FAMILIALE CHANGE

Naissance, départ de grands enfants, décès ? Ces événements impliquent une évolution de la production de vos déchets. Vos poubelles auront peut-être besoin d'être ajustées.

PROPRIÉTAIRES

PENSEZ À INFORMER VOS LOCATAIRES ET LE SMICTOM !

Pour que vos locataires soient facturés « au réel » de leur production de déchets, il est impératif de les informer du mode de gestion des déchets sur notre territoire et de prévenir le Smictom à chaque départ/arrivée de locataires.

+ d'infos ? Des questions ?



Contactez votre Smictom au 02 99 57 04 03 !

www.smictom-paysdevilaine.fr



Votre pass

- est strictement personnel.
- un seul pass est attribué pour un foyer.
- est gratuit.
- donne accès à toutes les déchèteries du Smictom des Pays de Vaine.
- est crédité de **16 passages par an**

Attention si vous perdez ou détériorez le pass, il sera facturé 10€ pour une nouvelle édition. De même qu'en cas de déménagement, si vous ne restituez votre Pass, vous serez aussi facturé de 10 €.



INTERDIT :

La récupération d'objets est interdite. Le dépôt de déchets devant la déchèterie aux horaires de fermeture est strictement interdit. Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 1500 €. R 0644.2; R 632-1; R635-2 et R 635-8 du code pénal.



Pensez-y !

- Triez vos déchets par matériau.
- Pliez vos cartons.
- Regroupez vos dépôts pour venir moins souvent.

Matériaux acceptés



AMPOULES ET NÉONS



APPAREILS ÉLECTRIQUES



BOIS



BRIQUES PLÂTRIÈRES



CARTONS



DASRI



DÉCHETS DANGEREUX



GRAVATS



HUILES



LAINE DE ROCHE



LAINE DE VERRE



MÉTAUX



MENUISERIE



MOBILIER



PILES ET BATTERIES



PLÂTRE



PLASTIQUES



POLYSTYRÈNE



RÉUTILISATION RÉEMPLOI



TEXTILES



TOUT VENANT INCINÉRABLE



TOUT VENANT NON VALORISABLE



VÉGÉTAUX

Les interdits...



LES DÉCHETS RÉSIDUELS



LES BOUTEILLES DE GAZ



LES EXTINCTEURS



LES EMBALLAGES



LES SOUCHES



L'AMIANTE



HORAIRES D'OUVERTURE

Plate-forme de dépôt
des végétaux
sur la commune du
PETIT FOUGERAY



Mercredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h et
14h-17h



VAL D'ANAST
Rue des Rochelles

Horaires d'hiver
du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi et mercredi : 14h-17h
Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
La Pigeonnais

Lundi : 14h - 17h
Mercredi, vendredi et samedi :
9h 12h et 14h-17h

BAIN DE BRETAGNE
5 route
du Perron Coupé - Pléchatel

Lundi : 14h-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h*-12h30 et 13h30-17h

GRAND FOUGERAY
La Bataillais

Lundi, mercredi et vendredi : 14h-17h
Samedi* : 9h-12h

GUIPRY-MESSAC
ZI de Pelouaille

Lundi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h

PIPRIAC
Les Vallées du Couchant

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h

SIXT SUR AFF
Route de Bruc-sur-Aff

Lundi : 14h-17h
Samedi : 9h-12h

Horaires d'été
du 1^{er} avril au 31 octobre



Fermeture des déchèteries
à 18h au lieu de 17h

* Bain de Bretagne : ouverture le samedi à 8h30

* Grand Fougeray : ouvert le samedi après-midi de 14h à 18h



LES AGENTS VALORISTES

SONT DISPONIBLES POUR
VOUS ORIENTER.

**MERCI DE
RESPECTER LEURS
CONSIGNES.**

**PORTIQUE DE LIMITATION
DE HAUTEUR À 2M20.**

Portique ouvert :
- 1^{ère} heure du matin,
- 1^{ère} heure de l'après-midi
- le samedi

2,20m



**LIEU ET HORAIRES
D'OUVERTURE DES
DÉCHÈTERIES**



Les recycleries...

De bonnes adresses pour le réemploi



Déposez ce dont vous n'avez plus besoin et venez
trouver objets, mobilier, vêtements à très bas prix.

Deux recycleries sur notre territoire :

La Ressourcerie : ZA des Sentes - 2 rue du Général
John Wood - 35470 Bain de Bretagne

La Recyclerie TEZEA : 6 rue du stade - 35550
Pipriac

LES PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent !

Où les déposer ?

Dans la colonne à papiers



Les recalés du tri...

Films plastiques, photos, papiers peints,
autocollants, calques, papiers souillés ou brûlés



Où est située la colonne la plus proche de chez vous ?

Réseau des « points recyclage »
sur la carte interactive :

smictom-paysdevilaine.fr

Le saviez-vous ?

1 tonne de papier recyclé

=

30 M³
D'EAU

5 000
KWH

17 ARBRES
EPARGNÉS

ÉCONOMISÉS

Que deviennent t'ils ?

Le papier est envoyé directement à
l'usine des Celluloses de la Loire située
à Allaire (56). **La fibre de papier est
recyclée en boîtes à œufs.**

Vos papiers pour l'école



13 kg de papiers collectés par habitant... On peut faire plus pour le recyclage.
Et si **cela profite aux programmes pédagogiques des écoles** c'est encore mieux.
En déposant vos papiers dans les colonnes prévues à cet effet et disponibles sur votre
commune, vous soutenez les projets pédagogiques menés pour les enfants.



**1 TONNE DE PAPIER APPORTÉE
DANS LES COLONNES**

=

**1 BONUS FINANCIER VERSÉ
AUX ÉCOLES PAR LE SMICTOM**

LE VERRE

Le service public de vos déchets

Où le déposer ?

Dans la colonne à verre



SANS
les couvercles,
capsules et cerclages

Direction le bac jaune !



Que devient-il ?

Le verre est acheminé vers les usines de recyclage. Il est broyé en calcin et fondu à très haute température.



Pensez-y !

Pas besoin de laver les contenants. Retirer les bouchons, capsules et couvercles. **Pensez au voisinage, déposez votre verre uniquement entre 8h et 22h.**

Les recalés du tri...

Verre de vaisselle, miroirs, ampoules



Seuls les emballages en verre se trient. **Le verre de vaisselle, ne se recycle pas**

Le saviez-vous ? 100 %

du verre collecté est recyclé à l'infini

Où ?



Dans l'une des 200 colonnes disponibles, 24h/24h sur tout le territoire. **Rendez-vous sur la carte interactive sur le site Internet.**

Où les déposer ?

Dans la colonne pour textiles



Les recalés du tri...

Vêtements souillés (peinture, graisse...), humides et moisis

LES TEXTILES

Même les textiles troués

Comment ?

- . Utilisez des sacs de 30L (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- . Veillez à toujours bien fermer les sacs.
- . Donnez des vêtements propres et secs.
- . Attachez les chaussures.



Que deviennent-ils ?



- 6 % Revente en friperie
- 55 % Export
- 10 % Chiffons d'essuyage
- 26 % Recyclage en isolant de bâti
- 3 % Déchets



Où est située la colonne la plus proche de chez vous ?

Réseau des Points recyclage sur la carte interactive sur le site Internet